

HONORAIRES DES PRESTATIONS T.T.C au 01 Janvier 2026

✓ Transaction

- Immeubles à usage d'habitation

De 1 € à 99 999 € 7 % T.T.C à la charge du vendeur

A partir de 100 000 € 5 % T.T.C à la charge du vendeur

- Terrains à bâtir ou autres 8 % T.T.C à la charge du vendeur
- Locaux commerciaux/professionnels 8 % T.T.C à la charge du vendeur

Nos honoraires sont à la charge du vendeur et comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente

✓ Location

- Bail Professionnel ou Commercial

Sur le montant du loyer annuel hors charges : 20 %

Nos honoraires sont à la charge du bailleur pour 50 % et du locataire pour 50 % du montant et comprennent les prestations de visite, de rédaction du bail et de réalisation d'état des lieux.

Les taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%.